

Image not found or type unknown



Droit de rajouter des meubles dans un meublé

Par **ELO850**, le **28/08/2010** à **15:14**

Bonjour, ma question porte sur le fait: Est-ce que la propriétaire peu m'obliger à enlever un meuble? précision: Je loue un meublé en colocation. Dans la pièce commune, il y avait deux tables avec des chaises pliantes. Quand je suis arrivée, j'ai demandé à mes colocataires si cela les gênaient que je mette mon canapé à la place (à la base, je voulais le mettre dans ma chambre, mais le canapé ne passe pas dans l'escalier). Elles ont répondu que je pouvais (les tables ont été rangées sous l'escalier: elles sont démontables). La propriétaire me somme d'enlever mon canapé car il ne lui plaît pas. A-t-elle le droit? merci d'avance pour vos futures réponses

Par **mimi493**, le **28/08/2010** à **19:45**

Il n'a rien à dire, vous êtes chez vous ! Tant que les meubles sont rendus en bon état lorsque vous quitterez les lieux, il n'a aucun droit de dire quoi que ce soit. D'ailleurs comment sait-il que vous avez changé des meubles ? Vous le laissez entrer ? Par contre, vous n'avez pas le droit d'entreposer quoi que ce soit, dans les parties communes de l'immeuble.